

Les distributeurs de produits vétérinaires et le syndicat professionnel sanctionnés à hauteur de 16 millions d'euros

Publié le 26 juillet 2018

En juillet 2018, l'Autorité de la concurrence a sanctionné les distributeurs en gros de médicaments vétérinaires et leur organisme professionnel à hauteur de 16 millions d'euros pour avoir mis en œuvre plusieurs ententes.



LES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS VÉTÉRINAIRES ET LE SYNDICAT PROFESSIONNEL SANCTIONNÉS À HAUTEUR DE 16M€

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Distribution de médicaments vétérinaires :
l'Autorité sanctionne plusieurs ententes

[Lire le communiqué](#)

Alcyon, Centravet et Coveto centralisent environ 70% des ventes de médicaments vétérinaires en France.

titre de la prise en charge de la distribution du vaccin


Alcyon, Centravet, Coveto, Coveto Limoges, Hippocampe Caen, Agripharm Santé Animale, Chrysalide, Vêto Santé, Elvetis, Neflys et la Fédération de la Distribution du Médicament Vétérinaire (FDMV)

Publication Juillet 2018